

CAISSE DES ECOLES - DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL - n° 1061

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, relatif à la remise en activité de la Caisse des Ecoles (jusqu'ici en sommeil) dans le cadre du décret n° 60 977 du 12 Septembre 1960,

en délibère,

et procède à l'élection de deux délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles.

Ont été désignés à l'unanimité :

M. Gérard NEIGE
M. Jean CHYNECK.